

Constructeur d'appareils industriels/Constructrice d'appareils industriels

A

Règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage

du 28 mars 2002

B

Programme d'enseignement professionnel

du 28 mars 2002

Entrée en vigueur

1^{er} janvier 2002

Le texte de ce règlement et programme d'enseignement n'est pas publié dans la Feuille fédérale. Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'OFCL, Diffusion publications, 3003 Berne.

19 novembre 2002

Chancellerie fédérale